

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1506

25 juin 2013

SOMMAIRE

Adelheid S.à.r.l.	72244	Fitalux S.à r.l.	72259
Advanced Supplies Investments S.A.	72248	Gay Time Ltd.	72245
Alternative Leaders Investissements S.A.	72246	Landbesitz AG	72253
Aon Financial Securities Luxembourg S.à r.l.	72249	Larrainvial Asset Management Sicav	72242
AZ International Holdings S.A.	72249	Luxair Re S.A.	72253
Bata Brands S.à r.l.	72242	Panattoni Poland Development S.à r.l. ...	72250
Bateman Luxembourg S.A.	72251	Pan European Real Estate Fund 2 S.A. ...	72248
Baulder II S.à r.l.	72249	Pan European Real Estate Fund 5 S.A. ...	72247
Baulder S.à r.l.	72250	Pan European Real Estate Fund 7 S.A. ...	72248
BBGI Management HoldCo S.à r.l.	72246	Primelux Insurance S.A.	72243
Beechbrook Mezzanine 1 S.à r.l.	72288	Ratanja S.A.	72264
Bel-Air Capital S.A.	72250	RB REFF (Lux) Investments S.à r.l.	72256
Belarus Holding (Luxembourg) S.à r.l. ...	72288	Realstar Healthcare S.à r.l.	72254
Belluna S.A.	72249	SBR Europe	72262
Belu Air S.A.	72250	Silver Asset Management Financial Servi- ces S.A.	72267
Bilouto Fin S.A.	72252	Silver Asset Management Financial Servi- ces S.A.	72270
Bilouto Fin S.A.	72251	Tescara S.A.	72242
Blue Shield Investments S.A.	72253	Todohar S.à r.l.	72242
Bodhi Holdings S.A.	72252	UBS Fund Management (Luxembourg) S.A.	72244
Bogey Investissements S.A.	72252	UBS (Lux) Strategy Xtra Sicav	72251
BRE/CP Europe Holdings S.à r.l.	72253	Union Retail REIT S.A.	72243
Brelus S.A.	72288	v industries	72273
BTEC s.à r.l.	72252	Wagner et Wagner, S.e.n.c.	72243
Buxan S.A.	72288	Wellington Luxembourg S.A.	72245
Cargolux Airlines International S.A.	72275	Wendal S.à r.l.	72243
CFK Capital Partners S.A.	72278	Winnny GmbH	72244
Clariter IP	72253	WRI Nominees Limited	72244
Compagnie Immobilière du Cents S.A. ...	72288	Xantho Real Estate Sàrl	72246
C.P.I. S.à r.l.	72245	Yavuzyigit S.à r.l.	72246
Dams Développement S.à r.l.	72247	Zademar S.A.	72247
Europa Istanbul HoldCo S.à r.l.	72281		

Tescara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 73.676.

EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 2 mai 2013 que:

1. Est nommée en tant qu'administrateur de la Société:

- M. Stefano REICHLIN, domicilié professionnellement à 21 Viale C. Cattaneo, CH6906 Lugano, SUISSE avec effet au 1^{er} janvier 2013. Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui sera tenue en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mai 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013057579/16.

(130069913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Todohar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 120.233.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 3 mai 2013

1. Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.

2. Madame Urszula PRZYBYSLAWSKA, administrateur de sociétés, née à Debica (Pologne), le 27 janvier 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TODOHAR S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013057584/16.

(130070086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Larrainvial Asset Management Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 162.041.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Pour le Conseil d'administration

Référence de publication: 2013058072/11.

(130071382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Bata Brands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 92.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BATA BRANDS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013057750/11.

(130071705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Union Retail REIT S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 154.411.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de Union Retail REIT S.A., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B154411 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2013.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013057590/12.

(130070157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Wagner et Wagner, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 30, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 165.311.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 3 mai 2013.

Pour Wagner et Wagner SENC

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013057617/12.

(130070436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Wendal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.582.

Il convient de noter que le siège social de la Société se situe à l'adresse suivante:

46A, avenue J. F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le jeudi 2 mai 2013.

Pour la Société

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013057621/16.

(130070825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Primelux Insurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 110.977.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Primelux Insurance S.A.

Deutsche Bank Group

2, Boulevard Konrad Adenauer

L-1115 LUXEMBOURG

Unterschriften

Référence de publication: 2013058214/14.

(130071775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

UBS Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 154.210.

Les comptes annuels du 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBS Fund Management Company S.A.
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Benjamin Wacker / Vitali Schetle
Associate Director / Director

Référence de publication: 2013057595/13.

(130070502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Winny GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 81, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 93.584.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 3 mai 2013.

Pour WINNY GMBH
Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013057625/12.

(130070781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

WRI Nominees Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 152.021.

Par résolutions prises en date du 30 avril 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Yves Cheret, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant de classe B, avec effet immédiat;
- nomination de Annick Clerinx, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- nomination de Christian Ralison, avec adresse professionnelle au 4, rue Charles VI, L-1327 Luxembourg, au mandat de Gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013057626/16.

(130070254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Adelheid S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 148.671.

Nach Sitzverlegung der Consens Beratungs- und Beteiligungsgesellschaft mbH muss die neue Anschrift für diese Gesellschaft lauten:

Schlossweg 2, 91244 Reichenschwand, Deutschland
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, den 6. Mai 2013.

Die Gesellschaft

Référence de publication: 2013057706/13.

(130071436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Wellington Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 37.861.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2013, les actionnaires de la société 'Wellington Luxembourg S.A.' ont pris les résolutions suivantes:

Le conseil d'administration de la société 'Wellington Luxembourg S.A.' est composé comme suit jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2014:

Austin O'Connor,
Henry Kelly,
Neil Medugno,
Christophe Orly,
Alan Brody,
et Christina Grove

Les actionnaires ont reconduit le mandat d'PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui statuera des comptes de la société au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013057619/21.

(130070408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Gay Time Ltd., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 23.480.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue extraordinairement au siège social à Luxembourg, le 5 juin 2012 à 11.00 heures.

Reconduction des mandats de Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et de Madame Anna Giorgetti en tant qu'Administrateurs et de Fiduciaire Simmer & Lereboulet S.A., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de six ans, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2013057661/17.

(130069787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

C.P.I. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 104.094.

Constituée par-devant Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 novembre 2004, acte publié au Mémorial C no 80 du 28 janvier 2005, modifiée par-devant le même notaire en date du 1^{er} mars 2007, acte publié au Mémorial C no 1234 du 21 juin 2007, modifiée par acte sous seing privé en date du 6 août 2007, acte afférent publié au Mémorial C no 2426 du 26 octobre 2007, modifiée par-devant Me Alex WEBER en date du 8 juillet 2009, acte publié au Mémorial C no 1497 du 4 août 2009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour C.P.I. S.à r.l.

C&D – Associés S.à r.l.

Référence de publication: 2013057778/16.

(130071049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Xantho Real Estate Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.499.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 29 avril 2013, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Première résolution:

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission des gérants Monsieur Walter PANZERI, né le 27 juillet 1961 à Monza (Italie), résidant professionnellement au 4, Via Peri, Lugano, Suisse (signature B) et Monsieur Fabrizio MONTANARI, né le 29 mars 1965 à Beinasco (Italie), résidant professionnellement au 4, Via Peri, Lugano, Suisse (signature B).

L'assemblée décide à l'unanimité des voix de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement des deux gérants démissionnaires, Monsieur Emanuele LORIERI, né le 18.02.1977 à Bordighera en Italie, résidant au 72 Via Sottoconvento, 18039 Ventimiglia, Italie, Gérant signature B, et Monsieur Maurizio MARINELLI, né le 13.05.1966 à Cesena en Italie, résidant au Via Biscia n. 275, 47023 Cesena, Italie, Gérant signature B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mai 2013.

Référence de publication: 2013057627/19.

(130070617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Yavuzyigit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1261 Luxembourg, 133, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 87.728.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013057628/10.

(130070591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Alternative Leaders Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 90.418.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALTERNATIVE LEADERS INVESTISSEMENTS S.A.

Référence de publication: 2013057715/10.

(130071289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

BBGI Management HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 164.232.

Extrait de la décision de l'associé unique de la Société adoptée le 29 avril 2013

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Arne Speer, ayant son adresse professionnelle à l'Aerogolf Centre, Heienhaff 1A, L-1736 Senningerberg, Luxembourg en qualité de nouveau gérant de la Société à compter du 30 avril 2013 pour une durée indéterminée.

Ainsi, le conseil de gérance de la Société se compose de Messieurs Duncan Ball, Frank Schramm, Michael Denny et Arne Speer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013057753/15.

(130071704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Zademar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 87.934.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 25 avril 2013

Monsieur HEITZ Jean-Marc est révoqué de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Monsieur DONATI Régis, expert-comptable, né le 19.12.1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

ZADEMAR S.A.

Robert REGGIORI

Administrateur

Référence de publication: 2013057630/17.

(130070109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Dams Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 151.218.

—
Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés tenue extraordinairement au siège social à Luxembourg, le 8 février 2013

Démission de Monsieur Marc Ambroisien en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société et ce, avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Jean-Paul Driot, demeurant 2, Chemin de Vinzel, CH-1183 Bursins, en Suisse, en remplacement de Monsieur Marc Ambroisien, membre démissionnaire.

Le nouveau membre terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2013.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013057658/19.

(130069828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

PERF5 SA, Pan European Real Estate Fund 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.271.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 24 avril 2013

- Le mandat de Réviseur d'Entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., n'est pas reconduit.

- Le retrait de Monsieur Alain RENARD du Conseil d'Administration est accepté avec effet à la date de la présente assemblée.

- Thierry JACOB, né le 7 juillet 1967 à F-Thionville, Employé Privé, résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé Administrateur de catégorie B en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

- Monsieur Thierry DELBECQ, né le 22 mars 1964 à F - Lille, avec adresse professionnelle au 5 rue Alphonse Weicker, L - 2721 Luxembourg est nommé en tant que commissaire chargé de la revue des comptes au 31 décembre 2013. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013058194/18.

(130070957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

PERF7 SA, Pan European Real Estate Fund 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 162.273.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 24 avril 2013

1. Le mandat de Réviseur d'Entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., n'est pas reconduit.
2. Le retrait de Monsieur Alain RENARD du Conseil d'Administration est accepté avec effet à la date de la présente assemblée.
3. Monsieur Thierry JACOB, né le 7 juillet 1967 à F-Thionville, Employé Privé., résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé Administrateur de catégorie B en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.
4. Monsieur Thierry DELBECQ, né le 22 mars 1964 à F - Lille, avec adresse professionnelle au 5 rue Alphonse Weicker, L - 2721 Luxembourg est nommé en tant que commissaire chargé de la revue des comptes au 31 décembre 2013. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013058195/18.

(130070984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

PERF2 SA, Pan European Real Estate Fund 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 162.232.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 24 avril 2013

- Le mandat de Réviseur d'Entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., société à responsabilité limitée, n'est pas reconduit
- Le retrait de Monsieur Alain RENARD du Conseil d'Administration est accepté avec effet à la date de la présente assemblée.
- Monsieur Thierry JACOB, né le 7 juillet 1967 à Thionville (France), employé privé, résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé Administrateur de catégorie B en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.
- Monsieur Thierry DELBECQ, né le 22 mars 1964 à F - Lille, avec adresse professionnelle au 5 rue Alphonse Weicker, L - 2721 Luxembourg est nommé en tant que commissaire chargé de la revue des comptes au 31 décembre 2013. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013058190/19.

(130070902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Advanced Supplies Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 66.489.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 03 mai 2013, Madame Roselyne CANDIDO-MICHEL, domiciliée professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été nommée Administrateur en remplacement de Monsieur Raphael EBER, Administrateur démissionnaire.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg, le 06.05.2013.

Pour: *ADVANCED SUPPLIES INVESTMENTS S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Caroline Felten

Référence de publication: 2013057707/17.

(130071738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Aon Financial Securities Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 157.223.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil de gérance tenu à Luxembourg le 25 mars 2013

Le Conseil prend note du changement d'adresse professionnel des gérants:

MM. Lambert SCHROEDER et Denis REGRAIN: 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg,

M. Maurice BUIJZEN: Admiraliteitskade 62, Rotterdam 3063 ED, NL.

AON Financial Securities Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2013057697/12.

(130071476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

AZ International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 158.624.

—
Lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2013, il a été décidé que;

- les mandats des administrateurs suivants sont prolongés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra jusqu'en 2014:

Monsieur Pietro Giuliani, Monsieur Marco Malcontenti, Madame Paola Antonella Mungo, Mr Andrea Aliberti, Madame Raffaella Sommariva, Monsieur Filippo Fontana, Monsieur Francesco Carnevale, Monsieur Davide Barengi, Monsieur Gabriele Blei; Monsieur Claudio Basso et Monsieur Davide Cesaro.

et;

- de nommer PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B65477 ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société en remplacement de Deloitte S.A. avec effet au 15 avril 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2013.

Référence de publication: 2013057729/19.

(130070961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Baulder II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 828.925,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.980.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013057734/12.

(130071287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Belluna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.165.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BELLUNA S.A. , en liquidation volontaire

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013057756/11.

(130071079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Bel-Air Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 148.681.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013057755/10.

(130071365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Baulder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 353.950,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 110.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013057752/12.

(130071276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Belu Air S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 107.028.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue eu date du 7 février 2013

L'assemblée acte la démission de TOP Audit S.A. (anciennement PKF Abax Audit S.A.) de son mandat de commissaire. L'Assemblée ratifie rétroactivement au 30 décembre 2012 la nomination de Compliance & Control, ayant son siège au 6 place de Nancy L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 172 482 comme commissaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013057757/15.

(130071093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Panattoni Poland Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 172.665.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 1^{er} mai 2013

En date du 1^{er} mai 2013 la société PDC Eastern Europe Sarl a transféré 1,250 parts sociales de classe A de la société Panattoni Poland Development Sarl à la société Dobrzycki Holding Limited, une société de droit Chypriote, enregistrée au registre des sociétés de Chypre sous le numéro HE260838, ayant son siège social au 1, Kolokasides Building, 3^{ème} étage, 1010 Nicosia, Chypre.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Panattoni Poland Development Sarl

Panattoni Luxembourg Directorship Sarl

Représentée par M. Olivier Marbaise

Gérant

Référence de publication: 2013058161/17.

(130071664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Bilouto Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 150.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2013057761/13.

(130070996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

UBS (Lux) Strategy Xtra Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 99.462.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 22 avril 2013

- Sont réélus au Conseil d'Administration:

* M. Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2017

* M. Robert Süttinger, président du conseil d'administration, Pelikanstrasse 19, CH-8001 Zurich, Suisse, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2016

* M. Michael Kehl, membre du conseil d'administration, Pelikanstrasse 19, CH-8001 Zurich, Suisse, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015

* M. Thomas Portmann, membre du conseil d'administration, Pelikanstrasse 19, CH-8001 Zurich, Suisse, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Pour UBS (Lux) Strategy Xtra SICAV
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Mathias Welter / Vitali Schetle
Associate Director / Director

Référence de publication: 2013057594/23.

(130069845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Bateman Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 86.189.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 19 avril 2013

Il ressort des résolutions adoptées par le Conseil d'Administration en date du 19 avril 2013, que:

- Monsieur Alain RENARD a démissionné de ses fonctions d'Administrateur avec effet immédiat;

- Monsieur Christian FRANÇOIS, né le 1^{er} avril 1975 à Rocourt (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, a été coopté en tant qu'Administrateur, avec effet immédiat, pour une période allant jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2013.

La cooptation de Monsieur Christian FRANÇOIS sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée.

Fait à Luxembourg, le 19 avril 2013.

Certifié sincère et conforme
Pour BATEMAN LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2013058538/18.

(130071856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Bilouto Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 150.187.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 22 avril 2013 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale ratifie à l'unanimité la nomination par le Conseil d'Administration du 5 mars 2013, de la société JALYNE S.A, Administrateur, en remplacement de la société COSAFIN S.A.

- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Joseph WINANDY, Koen LOZIE et de la société JALYNE S.A., représentée par M. Jacques BONNIER, Administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de la société THE CLOVER, ayant son siège social au 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Commissaire aux Comptes sortant.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2013.

Pour copie certifiée conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013057760/20.

(130070995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

BTEC s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 134.114.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013057776/11.

(130070951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Bogey Investissements S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.204.

—
Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013057767/10.

(130071307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Bodhi Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 26.510.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

11, Boulevard Royal

L-2449 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013057766/13.

(130071000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

BRE/CP Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 111.983.

—
Rectificatif sur le document déposé le 3 mai, L130020414

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013057771/10.
(130071028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Blue Shield Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 113.423.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 mai 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013057762/10.

(130071824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Clariter IP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 164.656.

Monsieur Etienne Mouthon, administrateur de la société à responsabilité limitée Clariter IP, ayant son siège social au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 164656, a pour adresse professionnelle 1, place Saint-Gervais CH-1201 Genève, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013057787/11.

(130070880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Luxair Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 112.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2013058886/10.

(130072637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Landbesitz AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 34.800.

—
AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der ordentliche Generalversammlung vom 25. April 2013 hervor dass:

Die Kündigung des Verwaltungsratsmitgliedes Heinrich Volkmar MERZ wird angenommen.

An seiner Stelle wird bestellt Herr Heinrich MERZ, Industrieller, geboren am 14.12.1932 in Arzberg (D) wohnhaft in Urb. Pujoi Xalet Anna., 400 Erts Andorra, bis zur Generalversammlung 2014.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2013058860/13.

(130072198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Realstar Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 5.164.600,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 89.260.

In the year two thousand and thirteen on the thirtieth day of April.

Before Us, Maître Henri BECK, notary public residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Realstar Healthcare I Ontario Limited, having its principal office at 77 Bloor Street West, Suite 2000, Toronto, Ontario M5S 1M2, Canada, and registered with the trade and company register of Ontario under number ON-1593702,

hereinafter referred to as the "Sole Shareholder",

here represented by Mr. Pawel Hermelinski, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The Sole Shareholder owns one hundred percent (100 %) of the share capital of Realstar Healthcare S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 89.260, and incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglister, Grand Duchy of Luxembourg, dated 25 September 2002, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations under number 1622 dated 12 November 2002 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 18 January 2012, published in the Memorial C "Recueil des Sociétés et Associations" under number 658 dated 13 March 2012.

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

a. Increase of the share capital of the Company by an amount of eighty-five thousand Pounds Sterling (GBP 85,000.-), in order to bring it from its current amount of five million seventy-nine thousand and six hundred Pounds Sterling (GBP 5,079,600.-) to five million one hundred sixty-four thousand and six hundred Pounds Sterling (GBP 5,164,600.-), by the issuance of eight hundred fifty (850) shares (parts sociales) having nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each, and having the same rights and obligations as the existing shares (parts sociales);

b. Subscription and full payment at nominal value of the newly issued shares (parts sociales) by Realstar Healthcare I Ontario Limited, by contribution in cash for an amount of eighty-five thousand Pounds Sterling (GBP 85,000.-);

c. Amendment of Article 6 of the articles of association of the Company, subsequently to the increase of the share capital of the Company;

d. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder DECIDES to increase the share capital of the Company by an amount of eighty-five thousand Pounds Sterling (GBP 85,000.-), in order to bring it from its current amount of five million seventy-nine thousand and six hundred Pounds Sterling (GBP 5,079,600.-) to five million one hundred sixty-four thousand and six hundred Pounds Sterling (GBP 5,164,600.-), by the issuance of eight hundred fifty (850) shares having nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each, and having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder DECIDES to accept the subscription and full payment of the newly issued shares, as follows:

Subscription - Payment

THEREUPON,

Realstar Healthcare I Ontario Limited, prenamed, represented as stated hereabove, declares to subscribe for eight hundred fifty (850) newly issued shares and to pay them in full at the nominal value by contribution in cash for an amount of eighty-five thousand Pounds Sterling (GBP 85,000.-).

The amount of eighty-five thousand Pounds Sterling (GBP 85,000.-) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by means of a bank certificate.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder DECIDES to amend Article 6 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

"The corporate capital is set at five million one hundred sixty-four thousand and six hundred Pounds Sterling (GBP 5,164,600.-), represented by fifty one thousand six hundred and forty-six (51,646) shares with a nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU

Realstar Healthcare I Ontario Limited ayant son siège social à 77 Bloor Street West, Suite 2000, Toronto, Ontario M5S 1M2, Canada, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Ontario sous le numéro ON-1593702, ci-après désignée comme étant l'«Associé Unique»,

ici représenté par Mr. Pawel Hermelinski, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent procès-verbal aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme ci-dessus indiqué, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est propriétaire de cent pourcent (100%) du capital de Realstar Healthcare S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.260, et constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, le 25 septembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1622 du 12 novembre 2002 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte du notaire instrumentant daté du 18 janvier 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 658 du 13 mars 2012.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

a. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-cinq mille Livres Sterling (GBP 85.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de cinq millions soixante-dix-neuf mille six cents Livres Sterling (GBP 5.079.600,-) à cinq millions cent soixante-quatre mille six cents Livres Sterling (GBP 5.164.600,-) par l'émission de huit cent cinquante (850) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

b. Souscription et libération entière à la valeur nominale des parts sociales nouvellement émises par Realstar Healthcare I Ontario Limited par apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-cinq mille Livres Sterling (GBP 85.000,-);

c. Modification subséquente de l'Article 6 des statuts de la Société suite à l'augmentation du capital social de la Société;

d. Divers.

Par conséquent, sur base l'ordre du jour ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-cinq mille Livres Sterling (GBP 85.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de cinq millions soixante-dix-neuf mille six cents Livres Sterling (GBP 5.079.600,-) à cinq millions cent soixante-quatre mille six cents Livres Sterling (GBP 5.164.600,-) par l'émission de huit cent cinquante (850) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'accepter la souscription et la libération intégrale des parts sociales nouvellement émises, comme suit:

Souscription - Libération

SUR CE,

Realstar Healthcare I Ontario Limited, prénommée, représentée comme dit ci-dessus indiqué, déclare souscrire aux huit cent cinquante (850) parts sociales nouvellement émises, et de les libérer intégralement à la valeur nominale par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-cinq mille Livres Sterling (GBP 85.000,-).

Le montant de quatre-vingt-cinq mille Livres Sterling (GBP 85.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, preuve ayant été fournie au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique DÉCIDE de modifier l'Article 6 des statuts de la Société qui doivent désormais être lus comme suit:

«Le capital social est fixé à cinq millions cent soixante-quatre mille six cents Livres Sterling (GBP 5.164.600,-) représenté par cinquante-et-un mille six cent quarante-six (51.646) parts sociales d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100,-) chacune.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent procès-verbal en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. HERMELINSKI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 03 mai 2013 Relation: ECH/2013/849 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 mai 2013.

Référence de publication: 2013059057/132.

(130072381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

RB REFF (Lux) Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.384.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of April;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

RB REFF (Lux) Holding S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under registration number B 172383, having its registered office at 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

here represented by M^e Julie GORDET, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the name of RB REFF (Lux) Investments S.à r.l. (the "Company"), with registered office at 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under registration number B 172384, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 18 October 2012, published on 28 November 2012 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2883. The Company's articles of incorporation have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 2 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 728 of 26 March 2013.

II. The capital of the Company is fixed at twenty-seven thousand five hundred British pounds (GBP 27,500,-), represented by twenty-seven thousand five hundred (27,500) shares of a par value of one British pound (GBP 1.-) each, all entirely subscribed and fully paid in.

III. The agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million seven hundred thirty-two thousand five hundred British pounds (GBP 1,732,500.-) so as to bring it from its current amount of twenty-seven thousand five hundred

British pounds (GBP 27,500.-) to one million seven hundred sixty thousand British pounds (GBP 1,760,000.-), by the creation and the issue of one million seven hundred thirty-two thousand five hundred (1,732,500) new shares of a par value of one British pound (GBP 1.-) each;

2. Subscription of the newly issued one million seven hundred thirty-two thousand five hundred (1,732,500) shares by the existing sole shareholder RB REFF (Lux) Holding S.a r.l. and paying up for these shares by a contribution in cash of one million seven hundred thirty-two thousand five hundred British pounds (GBP 1,732,500.-).

3. Amendment of the first paragraph of Article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the increase of the share capital and in order for it to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at one million seven hundred sixty thousand British pounds (GBP 1,760,000.-), represented by one million seven hundred sixty thousand (1,760,000) shares of a par value of one British pound (GBP 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

4. Replacement of the sixth paragraph of Article 8 of the articles of incorporation of the Company by the following provisions:

" **Art. 8.** Resolutions shall be passed with (i) the majority vote of the Board and (ii) the approval of a majority of managers who are Luxembourg residents. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company."

5. Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million seven hundred thirty-two thousand five hundred British pounds (GBP 1,732,500.-) in order to bring it from its present amount of twenty-seven thousand five hundred British pounds (GBP 27,500.-) to the amount of one million seven hundred sixty thousand British pounds (GBP 1,760,000.-) and to create and issue in this respect one million seven hundred thirty-two thousand five hundred (1,732,500) new shares of a par value of one British pound (GBP 1.-) each.

Second resolution

The newly issued one million seven hundred thirty-two thousand five hundred (1,732,500) shares are entirely subscribed by the existing sole shareholder RB REFF (Lux) Holding S.à r.l., represented as stated above and fully paid-up by a contribution in cash, so that the amount of one million seven hundred thirty-two thousand five hundred British pounds (GBP 1,732,500.-) is from now on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Third resolution

The sole shareholder resolves to amend the first paragraph of Article 6 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above increase of the share capital and in order for it to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at one million seven hundred sixty thousand British pounds (GBP 1,760,000.-), represented by one million seven hundred sixty thousand (1,760,000) shares of a par value of one British pound (GBP 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to replace the sixth paragraph of Article 8 of the articles of incorporation of the Company by the following provisions:

" **Art. 8.** Resolutions shall be passed with (i) the majority vote of the Board and (ii) the approval of a majority of managers who are Luxembourg residents. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 2,600.- (two thousand six hundred Euro).

There being no further business, the meeting is terminated.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said proxy-holder signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille treize, le dixième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

RB REFF (Lux) Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous les lois de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172383 et ayant son siège social au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

ici représentée par Maître Julie GORDET, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous le nom de RB REFF (Lux) Investments S.à r.l., (la «Société»), ayant son siège social au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172384, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 18 octobre 2012, publié le 28 novembre 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2883. Les statuts de la Société ont été modifiés suite à un acte du notaire instrumentant, en date du 2 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 728 du 26 mars 2013.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt-sept mille cinq cents livres sterling (GBP 27.500,-) représenté par vingt-sept mille cinq cents (27.500) parts sociales ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

III. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital de la Société d'un montant de un million sept cent trente-deux mille cinq cents (GBP 1.732.500,-) livres sterling pour le porter de son montant actuel de vingt-sept mille cinq cents livres sterling (GBP 27.500,-) à un million sept cent soixante mille livres sterling (GBP 1.760.000,-), par la création et l'émission de un million sept cent trente-deux mille cinq cents (1.732.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

2. Souscription des un million sept cent trente-deux mille cinq cents (1.732.500) parts sociales nouvellement émises par l'associée unique existant RB REFF (Lux) Holding S.à r.l., et paiement de ces parts sociales par une contribution en espèces de un million sept cent trente-deux mille cinq cents livres sterling (GBP 1.732.500,-).

3. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social et afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million sept cent soixante mille livres sterling (GBP 1.760.000,-), représenté par un million sept cent soixante mille (1.760.000) parts sociales d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

4. Remplacement du sixième paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société par les dispositions suivantes:

« **Art. 8.** Les décisions sont prises (i) à la majorité des voix du Conseil et (ii) avec l'approbation d'une majorité de gérants résidents luxembourgeois. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens de communication est considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.»

5. Divers.

L'associée unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million sept cent trente-deux mille cinq cents (GBP 1.732.500,-) livres sterling pour le porter de son montant actuel de vingt-sept mille cinq cents (GBP

27.500,-) livres sterling à un montant de un million sept cent soixante mille (GBP 1.760.000,-) livres sterling et de créer un million sept cent trente-deux mille cinq cents (1.732.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

Deuxième résolution

Les actions nouvellement émises sont intégralement souscrites par l'associée unique existant RB REFF (Lux) Holding S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus et entièrement libérées par une contribution en espèces de sorte que la somme de un million sept cent trente-deux mille cinq cents livres sterling (GBP 1.732.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus et afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million sept cent soixante mille livres sterling (GBP 1.760.000,-), représenté par un million sept cent soixante mille (1.760.000) parts sociales d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de remplacer le sixième paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société par les dispositions suivantes:

« **Art. 8.** Les décisions sont prises (i) à la majorité des voix du Conseil et (ii) avec l'approbation d'une majorité de gérants résidents luxembourgeois. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens de communication est considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.»

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à approximativement deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. GORDET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2013. LAC/2013/16701. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013059050/178.

(130072189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Fitalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 176.988.

— STATUTS

L'an deux mil treize, Le onze avril.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Julien REMY, employé, né à Reims (France), le 17 juillet 1984, demeurant F-51100 Reims, 23, rue Colbert.

2.- Monsieur Daniel HOLDERBAUM, employé, né à Hirson (France), le 25 mai 1974 à Hirson, demeurant à F-02220 Lhuys, 19, rue du Moulin. Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre la propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat vente, l'import l'export de mobilier, meuble ameublement et objet de décoration. Elle pourra effectuer ce commerce par internet.

La pourra prendre des prises de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société a aussi pour objet l'exploitation de marques, brevets, enseignes, licences dont elle est propriétaire ou non, sous forme de franchise, location, redevances ou royalties et la mise en valeur de toutes autres marques, brevets, enseignes ou licences s'y rattachant directement ou indirectement.

D'une façon générale, l'entreprise pourra effectuer toutes les opérations accessoires se rapportant directement ou indirectement à son objet, tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement. La société pourra effectuer des prestations de services administratifs, financiers, ainsi que le commissionnement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. La société prend la dénomination de «FITALUX SARL».

Art. 4. Le siège social est établi à Windhof.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs. Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour... de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société. Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés. Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social. Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites comme suit:

a) Monsieur Julien REMY, préqualifié, cinquante parts sociales	50
b) Monsieur Daniel HOLDERBAUM, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales:	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à MILLE DEUX CENT CINQUANTE EURO (EURO 1.250.-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants ci-avant désignés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Julien REMY, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- Monsieur Daniel HOLDERBAUM est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- Madame Fanny PEROT, née à Reims (France), le ... mai 1988 demeurant à F-511700 Reims, 23, rue Colbert est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée.
- 4.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique ou en cas de pluralité de gérant par la signature conjointe d'un gérant avec celle du gérant technique.

3.- Le siège social est établi à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon. Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Remy, Holderbaum, Ch. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 15 avril 2013. Relation: EAC/2013/4949 Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 2 mai 2013.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2013059235/152.

(130072054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

SBR Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 171.437.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of April,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

CDR Bounty Holdco 4 Limited, a company incorporated under English law with registered office at 5th floor, 6 St. Andrew Street, London, EC4A 3AE, United Kingdom and registered with company number 8309974 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Tina Fettes, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of "SBR Europe S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 171.437 and having a share capital of EUR 100,000.- (the Company) and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 6, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2378 of September 25, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times since the incorporation of the Company, and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on October 9, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2790 dated November 16, 2012.

II. the Sole Shareholder will resolve upon the following agenda:

1. Amendment to and restatement of article 8 of the Articles;
2. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 8 of the Articles which will henceforth read as follows:

" **Art. 8. Rights and Duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by the 1915 Law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders."

Second resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, each acting individually, (i) to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful in relation to the above resolution and (ii) to file the relevant notices with the Luxembourg Register of Commerce and Companies in respect of the above resolutions.

Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatrième jour du mois d'avril,

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu

CDR Bounty Holdco 4 Limited, une société régie et existant sous le droit anglais, ayant son siège social à 5th floor, 6 St. Andrew Street, London, EC4A 3AE, Royaume-Uni et enregistrée sous le numéro (l'Associé Unique),

ici représentée par Tina Fettes, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, et

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de «SBR Europe S.à r.l.», une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 9, allée, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 171.437 et ayant un capital social de EUR 100.000.- (la Société), constituée suivant un acte dressé par le notaire soussigné en date du 6 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2378 du 25 septembre 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois depuis la constitution de la Société et pour la dernière fois suivant un acte dressé par le notaire

instrument en date du 9 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2790 du 16 novembre 2012.

II. l'Associé Unique délibérera sur l'ordre du jour libellé comme suit:

1. Modification et reformulation de l'article 8 des Statuts;
2. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier et reformuler l'article 8 des Statuts, de sorte qu'il aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg, chacun agissant individuellement, (i) de réaliser, délivrer ou exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile dans le cadre de la résolution ci-dessus, et (iii) en vue du dépôt des mentions requises dans le cadre de la résolution ci-dessus auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, mentionnées ci-dessus, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française et, à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé, avec Nous le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: T. FELTES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 avril 2013. Relation: LAC/2013/16998. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013059092/105.

(130072314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Ratanja S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 90.332.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of April.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of RATANJA S.A., (R.C.S. Luxembourg, section B number 90.332), having its registered office at L-2138 Luxembourg, 24 rue St. Mathieu, incorporated by deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, on December 10, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 84 of January 28, 2003. The articles of incorporation have been modified by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on December 29, 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1133 of May 27, 2011.

The meeting was opened by Mr. Philippe DUCATE, with professional address at 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mr. Régis PIVA, with professional address at 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Frederik ROB, with professional address at 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

- 1.- Deliberation on the dissolution of the company.
- 2.- Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration.
- 3.- Discharge to the directors and the statutory auditor.
- 4.- Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator:

Ratanja Holding AB, having its registered office in PO Box 24057, S-10450 Stockholm, Sweden.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

Third resolution

The meeting resolves to grant full discharge to the directors and the statutory auditor of the Company for the performance of their duties.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RATANJA S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 90.332), ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 84 du 28 janvier 2003, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 29 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1133 du 27 mai 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe DUCATE, résidant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Régis PIVA, résidant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frederik ROB, résidant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et de leur rémunération.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Ratanja Holding AB, ayant son siège social à PO Box 24057, S-10450 Stockholm, Suède.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exercice de leurs mandats.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. DUCATE, R. PIVA, F. ROB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 avril 2013. Relation: LAC/2013/19277. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013059045/126.

(130072144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Silver Asset Management Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.133.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of the month of April.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Laurent Thailly, attorney, professionally residing in Luxembourg,

acting in his capacity as special proxyholder of the sole director (administrateur unique) (the Sole Director) of Silver Asset Management Financial Services S.A., a public limited liability company (société anonyme) organized and existing under the laws of Luxembourg, whose registered office is at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 176133, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of 8 March 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company), whose articles of incorporation (the Articles) have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary of 21 March 2013 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

by virtue of the authority conferred on him by the resolutions taken by the Sole Director on 21 March 2013, a copy of which resolutions, signed "ne variatur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised (the Sole Director Resolutions).

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I - That the issued share capital of the Company is currently set at seven hundred forty-six thousand Euro (EUR 746,000) consisting of seven hundred forty-six thousand (746,000) shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1), all of which are fully paid up.

II - That articles 5.3 to 5.6 of the Articles read as follows:

" **5.3.** An authorized share capital of the Company is set at four million one hundred fifteen thousand Euro (EUR 4,115,000), represented by four million one hundred fifteen thousand (4,115,000) shares each with a nominal value of one Euro (EUR 1).

5.4. The sole director, or as the case may be, the Board of Directors, is in particular authorized and empowered to:

(a) realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized share capital in one or several successive tranches, by the issuing of new ordinary shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner;

(b) determine whether a share premium will be paid on such new ordinary shares to be subscribed for and issued and the amount of such share premium;

(c) determine the place and date of the issue or the successive issues, the number of shares to be issued, the issue price, the terms and conditions of the subscription and paying up of the new ordinary shares; and

(d) remove or limit the preferential subscription right of the shareholder(s) in case of the issue of new ordinary shares against payment in cash.

5.5. This authorization is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the articles of incorporation of the Company in the Luxembourg Mémorial C and it may be amended or renewed by a resolution of the general meeting of shareholder(s) in accordance with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, the Law.

5.6. The sole director, or as the case may be, the Board of Directors, may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for new ordinary shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the issued capital performed in the legally required form by the sole director, or as the case may be, the Board of Directors, within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be amended to reflect this amendment. Such modification will be recorded in authentic form by the sole director, or as the case may be, the Board of Directors, or by any person duly authorized by it for this purpose."

III - That the Sole Director, pursuant to the Sole Director Resolutions and still on the basis of the authority conferred upon it by article 5.4 of the Articles, has also decided to increase the issued share capital of the Company by an amount of one million seven hundred thousand Euro (EUR 1,700,000) by the issue to the Sole Shareholder of the Company (as defined in the Sole Director Resolutions) of one million seven hundred thousand (1,700,000) further ordinary shares (the

New Shares), all with a nominal value of one Euro (EUR 1) and fully paid up, without share premium, in order to raise it from its current amount of seven hundred forty-six thousand Euro (EUR 746,000) to two million four hundred forty-six thousand Euro (EUR 2,446,000), so that the increased share capital of the Company amounting to two million four hundred forty-six thousand Euro (EUR 2,446,000) shall be represented by two million four hundred forty-six thousand (2,446,000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all of which are fully paid up.

IV - That the Sole Director has accepted the subscription of the New Shares and their payment by the Sole Shareholder, by a contribution in cash by the Sole Shareholder of a total amount of one million seven hundred thousand Euro (EUR 1,700,000).

V - That the New Shares have been entirely subscribed by the Sole Shareholder and fully paid-up in cash by a contribution in cash by the Sole Shareholder of a total amount of one million seven hundred thousand Euro (EUR 1,700,000), and that the Company had at its disposal the total amount of one million seven hundred thousand Euro (EUR 1,700,000), as evidenced to the undersigned notary, who expressly records this statement, by a copy of a bank certificate attesting that the bank account of the Company had been duly credited with such available amount.

VI - That as a consequence of the above-mentioned increase of the issued share capital of the Company, articles 5.1 and 5.3 of the Articles are therefore amended and shall read as follows:

" **5.1.** The Company's subscribed corporate share capital is set at two million four hundred forty-six thousand Euro (EUR 2,446,000) consisting of two million four hundred forty-six * thousand (2,446,000) shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1)."

" **5.3.** An authorized share capital of the Company is set at two million four hundred fifteen thousand Euro (EUR 2,415,000), represented by two million four hundred fifteen thousand (2,415,000) shares each with a nominal value of one Euro (EUR 1)."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand seven hundred euro (EUR 2,700.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read and explained to the appearing party, known by the undersigned notary, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour du mois d'avril.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché du Luxembourg).

A COMPARU:

Laurent Thailly, avocat, demeurant professionnellement au Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'administrateur unique (l'Administrateur Unique) de la société Silver Asset Management Financial Services S.A., une société anonyme organisée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 176133, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 8 mars 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société), dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant en date du 21 mars 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu des pouvoirs lui ayant été conférés par résolutions prises par l'Administrateur Unique le 21 mars 2013, une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne variatur" par le comparant et le notaire soussigné, restant annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée (les Résolutions de l'Administrateur Unique).

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I - Que le capital social souscrit de la Société est fixé à sept cent quarante-six mille euros (EUR 746.000) représenté par sept cent quarante-six mille (746.000) actions ordinaires, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes étant entièrement libérées.

II - Que les articles 5.3 à 5.6 des Statuts ont la teneur suivante:

" **5.3.** Un capital social autorisé de la Société est fixé à quatre millions cent quinze mille euros (EUR 4.115.000) représenté par quatre millions cent quinze mille (4.115.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration, est notamment autorisé et habilité à:

(a) réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital social autorisé en une seule fois ou par tranches successives par émission de nouvelles actions ordinaires, avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces ou d'apports en nature, par conversion de créances ou de toute autre manière;

(b) déterminer si une prime d'émission sera payée pour les nouvelles actions ordinaires à souscrire et à émettre et déterminer le montant d'une telle prime d'émission;

(c) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le nombre d'actions à émettre, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des nouvelles actions ordinaires; et

(d) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel du ou des actionnaire(s) dans le cas d'émission de nouvelles actions ordinaires contre apports en espèces.

5.5. Cette autorisation est valable pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de la publication de l'acte de constitution de la Société dans le Mémorial C du Luxembourg et peut être modifiée ou renouvelée par une résolution de l'assemblée générale du ou des actionnaire(s) adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, la Loi.

5.6. L'administrateur unique, ou le cas échéant, du Conseil d'Administration, peut déléguer à tout fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation de recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des nouvelles actions ordinaires représentant tout ou partie de ces montants augmentés de capital. Chaque fois que l'administrateur unique, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration, aura procédé à une augmentation du capital émise dans les formes légales et dans les limites du capital autorisé, le présent article devra, en conséquence, être adapté à la modification intervenue. Une telle modification sera consignée dans un acte notarié par l'administrateur unique, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration, ou toute personne dûment autorisée pour ces fins."

III - Que l'Administrateur Unique, conformément aux Résolutions de l'Administrateur Unique et toujours conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés au terme des dispositions de l'article 5.4 des Statuts, a aussi décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de un million sept cent mille euros (EUR 1.700.000) par l'émission à l'Actionnaire Unique de la Société (tel que défini dans les Résolutions de l'Administrateur Unique) de un million sept cent mille (1.700.000) nouvelles actions ordinaires de la Société (les Nouvelles Actions), chacune ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) et étant entièrement libérée, sans prime d'émission, afin de le porter de son montant actuel de sept cent quarante-six mille euros (EUR 746.000) à deux millions quatre cent quarante-six mille euros (EUR 2.446.000), de sorte que le capital social ainsi augmenté se montant à deux millions quatre cent quarante-six mille euros (EUR 2.446.000) soit représenté par deux millions quatre cent quarante-six mille (2.446.000) actions, chaque action ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) et étant entièrement libérée.

IV - Que l'Administrateur Unique a accepté la souscription des Nouvelles Actions et leur paiement par l'Actionnaire Unique par apport en numéraire de l'Actionnaire Unique de un million sept cent mille euros (EUR 1.700.000).

V - Que les Nouvelles Actions ont été entièrement souscrites et libérées par l'Actionnaire Unique pour un montant en numéraire de un million sept cent mille euros (EUR 1.700.000), et que la Société avait à sa disposition un montant total de un million sept cent mille euros (EUR 1.700.000), tel qu'il en a été rapporté la preuve au notaire instrumentant, qui enregistre expressément cette déclaration, par la copie d'un certificat bancaire attestant que le compte de la Société a été crédité de ce montant disponible.

VI - Que suite à l'augmentation mentionnée ci-dessus du capital social souscrit de la Société, les articles 5.1 et 5.3 des Statuts sont modifiés en conséquence et ont la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux millions quatre cent quarante-six mille euros (EUR 2.446.000) représenté par deux millions quatre cent quarante-six mille (2.446.000) actions ordinaires, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune."

" **5.3.** Un capital social autorisé de la Société est fixé à deux millions quatre cent quinze mille euros (EUR 2.415.000), représenté par deux millions quatre cent quinze mille (2.415.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille sept cents euros (EUR 2.700,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration

Le présent acte notarié a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Thailly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 avril 2013. Relation: EAC/2013/5501. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013059078/178.

(130071969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Silver Asset Management Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.133.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of the month of April.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Laurent Thailly, attorney, professionally residing in Luxembourg,

acting in his capacity as special proxyholder of the sole director (administrator unique) (the Sole Director) of Silver Asset Management Financial Services S.A., a public limited liability company (société anonyme) organized and existing under the laws of Luxembourg, whose registered office is at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 176133, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of 8 March 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company), whose articles of incorporation (the Articles) have been amended pursuant to (i) a deed of the undersigned notary of 21 March 2013 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and (ii) a deed of the undersigned notary earlier on the date hereof not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association,

by virtue of the authority conferred on him by the resolutions taken by the Sole Director on 26 March 2013, a copy of which resolutions, signed ne variatur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised (the Sole Director Resolutions).

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I - That the issued share capital of the Company is currently set at two million four hundred forty-six thousand Euro (EUR 2,446,000), consisting of two million four hundred forty-six thousand (2,446,000) shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1), all of which are fully paid up.

II - That articles 5.3 to 5.6 of the Articles read as follows:

" **5.3.** An authorized share capital of the Company is set at two million four hundred fifteen thousand Euro (EUR 2,415,000), represented by two million four hundred fifteen thousand (2,415,000) shares each with a nominal value of one Euro (EUR 1).

5.4. The sole director, or as the case may be, the Board of Directors, is in particular authorized and empowered to:

(a) realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized share capital in one or several successive tranches, by the issuing of new ordinary shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner;

(b) determine whether a share premium will be paid on such new ordinary shares to be subscribed for and issued and the amount of such share premium;

(c) determine the place and date of the issue or the successive issues, the number of shares to be issued, the issue price, the terms and conditions of the subscription and paying up of the new ordinary shares; and

(d) remove or limit the preferential subscription right of the shareholder(s) in case of the issue of new ordinary shares against payment in cash.

5.5. This authorization is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the articles of incorporation of the Company in the Luxembourg Mémorial C and it may be amended or renewed by a resolution of

the general meeting of shareholder(s) in accordance with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, the Law.

5.6. The sole director, or as the case may be, the Board of Directors, may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for new ordinary shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the issued capital performed in the legally required form by the sole director, or as the case may be, the Board of Directors, within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be amended to reflect this amendment. Such modification will be recorded in authentic form by the sole director, or as the case may be, the Board of Directors, or by any person duly authorized by it for this purpose."

III - That the Sole Director, pursuant to the Sole Director Resolutions and still on the basis of the authority conferred upon it by article 5.4 of the Articles, has also decided to increase the issued share capital of the Company by an amount of one million seven hundred thousand Euro (EUR 1,700,000) by the issue to the Sole Shareholder of the Company (as defined in the Sole Director Resolutions) of one million seven hundred thousand (1,700,000) further ordinary shares (the New Shares), all with a nominal value of one Euro (EUR 1) and fully paid up, without share premium, in order to raise it from its current amount of two million four hundred forty-six thousand Euro (EUR 2,446,000) to four million one hundred forty-six thousand Euro (EUR 4,146,000), so that the increased share capital of the Company amounting to four million one hundred forty-six thousand Euro (EUR 4,146,000) shall be represented by four million one hundred forty-six thousand (4,146,000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all of which are fully paid up.

IV - That the Sole Director has accepted the subscription of the New Shares and their payment by the Sole Shareholder, by a contribution in cash by the Sole Shareholder of a total amount of one million seven hundred thousand Euro (EUR 1,700,000).

V - That the New Shares have been entirely subscribed by the Sole Shareholder and fully paid-up in cash by a contribution in cash by the Sole Shareholder of a total amount of one million seven hundred thousand Euro (EUR 1,700,000), and that the Company had at its disposal the total amount of one million seven hundred thousand Euro (EUR 1,700,000), as evidenced to the undersigned notary, who expressly records this statement, by a copy of a bank certificate attesting that the bank account of the Company had been duly credited with such available amount.

VI - That as a consequence of the above-mentioned increase of the issued share capital of the Company, articles 5.1 and 5.3 of the Articles are therefore amended and shall read as follows:

5.1. The Company's subscribed corporate share capital is set at four million one hundred forty-six thousand Euro (EUR 4,146,000) consisting of four million one hundred forty-six thousand (4,146,000) shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1)."

" 5.3. An authorized share capital of the Company is set at seven hundred fifteen thousand Euro (EUR 715,000), represented by seven hundred fifteen thousand (715,000) shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1)."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand seven hundred euro (EUR 2,700.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read and explained to the appearing party, known by the undersigned notary, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour du mois d'avril.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Laurent Thailly, avocat, demeurant professionnellement au Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'administrateur unique (l'Administrateur Unique) de la société Silver Asset Management Financial Services S.A., une société anonyme organisée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant

son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 176133, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 8 mars 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société), dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés suivant (i) acte du notaire instrumentant en date du 21 mars 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et (ii) acte du notaire instrumentant plus tôt ce jour, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu des pouvoirs lui ayant été conférés par résolutions prises par l'Administrateur Unique le 26 mars 2013, une copie desdites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restant annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée (les Résolutions de l'Administrateur Unique).

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I - Que le capital social souscrit de la Société est fixé à deux millions quatre cent quarante-six mille euros (EUR 2.446.000) représenté par deux millions quatre cent quarante-six mille (2.446.000) actions ordinaires, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes étant entièrement libérées.

II - Que les articles 5.3 à 5.6 des Statuts ont la teneur suivante:

" **5.3.** Un capital social autorisé de la Société est fixé à deux millions quatre cent quinze mille euros (EUR 2.415.000) représenté par deux millions quatre cent quinze mille (2.415.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration, est notamment autorisé et habilité à:

(a) réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital social autorisé en une seule fois ou par tranches successives par émission de nouvelles actions ordinaires, avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces ou d'apports en nature, par conversion de créances ou de toute autre manière;

(b) déterminer si une prime d'émission sera payée pour les nouvelles actions ordinaires à souscrire et à émettre et déterminer le montant d'une telle prime d'émission;

(c) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le nombre d'actions à émettre, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des nouvelles actions ordinaires; et

(d) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel du ou des actionnaire(s) dans le cas d'émission de nouvelles actions ordinaires contre apports en espèces.

5.5. Cette autorisation est valable pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de la publication de l'acte de constitution de la Société dans le Mémorial C du Luxembourg et peut être modifiée ou renouvelée par une résolution de l'assemblée générale du ou des actionnaire(s) adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, la Loi.

5.6. L'administrateur unique, ou le cas échéant, du Conseil d'Administration, peut déléguer à tout fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation de recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des nouvelles actions ordinaires représentant tout ou partie de ces montants augmentés de capital. Chaque fois que l'administrateur unique, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration, aura procédé à une augmentation du capital émise dans les formes légales et dans les limites du capital autorisé, le présent article devra, en conséquence, être adapté à la modification intervenue. Une telle modification sera consignée dans un acte notarié par l'administrateur unique, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration, ou toute personne dûment autorisé pour ces fins."

III - Que l'Administrateur Unique, conformément aux Résolutions de l'Administrateur Unique et toujours conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés au terme des dispositions de l'article 5.4 des Statuts, a aussi décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de un million sept cent mille euros (EUR 1.700.000) par l'émission à l'Actionnaire Unique de la Société (tel que défini dans les Résolutions de l'Administrateur Unique) de un million sept cent mille (1.700.000) nouvelles actions ordinaires de la Société (les Nouvelles Actions), chacune ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) et étant entièrement libérée, sans prime d'émission, afin de le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent quarante-six mille euros (EUR 2.446.000) à quatre millions cent quarante-six mille euros (EUR 4.146.000), de sorte que le capital social ainsi augmenté se montant à quatre millions cent quarante-six mille euros (EUR 4.146.000) soit représenté par quatre millions cent quarante-six mille (4.146.000) actions, chaque action ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) et étant entièrement libérée.

IV - Que l'Administrateur Unique a accepté la souscription des Nouvelles Actions et leur paiement par l'Actionnaire Unique par apport en numéraire de l'Actionnaire Unique de un million sept cent mille euros (EUR 1.700.000).

V - Que les Nouvelles Actions ont été entièrement souscrites et libérées par l'Actionnaire Unique pour un montant en numéraire de un million sept cent mille euros (EUR 1.700.000), et que la Société avait à sa disposition un montant total de un million sept cent mille euros (EUR 1.700.000), tel qu'il en a été rapporté la preuve au notaire instrumentant, qui enregistre expressément cette déclaration, par la copie d'un certificat bancaire attestant que le compte de la Société a été crédité de ce montant disponible.

VI - Que suite à l'augmentation mentionnée ci-dessus du capital social souscrit de la Société, les articles 5.1 et 5.3 des Statuts sont modifiés en conséquence et ont la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre millions cent quarante-six mille euros (EUR 4.146.000) représenté par quatre millions cent quarante-six mille (4.146.000) actions ordinaires, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune."

" **5.3.** Un capital social autorisé de la Société est fixé à sept cent quinze mille euros (EUR 715.000), représenté par sept cent quinze mille (715.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille sept cents euros (EUR 2.700,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration

Le présent acte notarié a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Thailly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 avril 2013. Relation: EAC/2013/5502. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059079/178.

(130071969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

v ind., v industries, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9766 Munshausen, 19, Duerefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 177.021.

— STATUTS

L'an deux mille treize.

Le deux mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur David VERBUSTEL, entrepreneur indépendant, demeurant à L-9766 Munshausen, 19, Duerefstrooss.

Lequel comparant est ici représenté par Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date de laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci:

1) - toutes fonctions de consultance et/ou de service liées au domaine des technologies, du marketing et de la communication, des ressources humaines, dont le recrutement et la promotion de personnel, pour toute entreprise ou employeur au sens large, ainsi que l'offre au chercheur d'emploi d'une plate-forme de communication et d'un ensemble de supports médiatiques dynamiques;

- le conseil, la formation, l'expertise technique, l'assistance, la communication ainsi que le marketing;

- la prestation de services de conseil en organisation et gestion d'entreprises, la représentation et l'intervention en tant qu'intermédiaire commercial;

2) - l'achat, la vente, la construction, la transformation, la mise en valeur, la location ou toutes opérations assimilées pour tout immeuble quelle qu'en soit son affectation.

Dans le cadre de l'objet ci-avant, elle peut notamment se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société, liée ou non.

Elle peut réaliser toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Elle peut s'intéresser, par voie d'apport, de souscription, de cession, de participation, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, entreprises ou associations, tant en Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut exercer la ou les fonctions d'administrateur, de gérant ou de liquidateur.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de v industries, en abrégé v ind., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Munshausen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Souscription et Libération du Capital social

Les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur David VERBUSTEL, entrepreneur indépendant, demeurant à L-9766 Munshausen, 19, Duerefstrooss.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ neuf cents Euros (€ 900.-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur David VERBUSTEL, entrepreneur indépendant, né à Braine-l'Alleud (Belgique), le 28 mars 1983, demeurant à L-9766 Munshausen, 19, Duerefstrooss.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-9766 Munshausen, 19, Duerefstrooss.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BATARDY, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 03 mai 2013. Relation: ECH/2013/857. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 mai 2013.

Référence de publication: 2013059261/123.

(130073051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Cargolux Airlines International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2990 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 8.916.

L'an deux mille treize, le vingt-quatre avril.

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A.", en abrégé "CARGOLUX S.A.", inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 8916, établie à L-2990 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Funck, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mars 1970, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 104 du 18 juin 1970. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, en date du 27 mars 2013, en voie de publication.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Helminger (le «Président du Conseil d'Administration»), demeurant professionnellement à Sandweiler.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Emese BEKESSY, Head of Legal Department, demeurant professionnellement à Sandweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateurs:

- 1) Monsieur Marco RASQUE DA SILVA, employé BCEE, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- et
- 2) Madame Françoise KUTH, fonctionnaire de l'Etat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 5.06 (1) des statuts de la Société en vue de rectifier une erreur factuelle dans le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du capital autorisé de la Société.

II.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour adressés aux actionnaires par envoi recommandé en date du 17 avril 2013.

Les justificatifs des envois par recommandé sont remis au bureau de l'assemblée.

III. Que le président note que (i) tous les actionnaires sont présents ou dûment représentés, (ii) tous les actionnaires présents ou dûment représentés renoncent formellement au délai de convocation et (iii) tous les actionnaires présents ou dûment représentés déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion suffisamment à l'avance. En conséquence, l'assemblée générale des actionnaires peut valablement délibérer et statuer sur les points de l'ordre du jour.

IV.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire.

V.- Qu'il résulte de cette liste de présence que des neuf millions neuf cent soixante et onze mille deux cent seize (9.971.216) actions ordinaires émises, toutes étant nominatives, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, neuf millions neuf cent soixante et onze mille deux cent seize (9.971.216) actions ordinaires.

Après délibération, l'assemblée générale a pris la résolution suivante:

Résolution unique

En vue de rectifier une erreur factuelle dans le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du capital autorisé de la Société, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.06 (1) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.06. (1).** Le capital autorisé de la Société, non compris le capital souscrit, est fixé à cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (100.000.000 USD) représenté par des actions ordinaires sans désignation de valeur nominale, avec ou sans prime d'émission en fonction de ce que le conseil d'administration juge approprié, qui devront être entièrement libérées.»

Les autres dispositions de l'article 5 restent inchangées.

La résolution ci-dessus a été prise par:

- 9.971.216 de voix pour,
- 0 voix contre et
- 0 abstention(s).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président a levé la séance.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Sandweiler-Findel date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède
Translation from the governing French version**

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of April.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of "CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A.", in short form "CARGOLUX S.A.", a société anonyme under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 8916, established in L-2990 Sandweiler, Airport of Luxembourg, and incorporated by deed of Maître Carlo Funck, notary at the time residing in Luxembourg, on 4 March 1970, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 104 of 18 June 1970. The articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the notary Paul Bettingen on 27th March 2013, not yet published.

The meeting was opened and presided by Mr. Paul Helminger (the "Chairman of the Board of Directors"), residing professionally in Sandweiler

The Chairman appointed as secretary Mrs Emese BEKESSY, Head of Legal Department, residing professionally in Sandweiler.

The meeting elected as ballot judges:

- 1) Mr. Marco RASQUE DA SILVA, employee BCEE, residing professionally in Luxembourg,
- and
- 2) Mrs. Françoise KUTH, fonctionnaire de l'Etat, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

1. Amendment of article 5.06 (1) of the articles of association of the Company in order to rectify a factual error in the number of ordinary shares which may be issued in the context of the authorized share capital of the Company.

II.- That the present meeting has been convened by notices setting forth the agenda for the meeting sent to the shareholders by registered letter on 17th April 2013.

The evidence of the registered mailing has been given to the board of the meeting.

III- That the Chairman notes that (i) all shareholders are present or duly represented, (ii) all shareholders present or duly represented formally waive the convening notice period and (iii) all shareholders present and duly represented declare having been informed of the agenda of the meeting sufficiently in advance. As a result, the Shareholders' general meeting can validly deliberate and resolve on the items of the agenda.

IV.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders present and the proxies of the represented shareholders, has been verified and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed.

V.- It appears from the attendance list that of the nine million nine hundred seventy-one thousand two hundred sixteen (9.971.216) common shares issued, all being in registered form, nine million nine hundred seventy-one thousand two hundred sixteen (9.971.216) common shares issued are present or represented at the present extraordinary general meeting, in such a way that the meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes the following resolution:

Sole resolution

In order to rectify a factual error in the number of ordinary shares which may be issued in the context of the authorized share capital of the Company, the general meeting decides to amend article 5.06 (1) of the articles of association of the Company which will read as follows:

" **5.06. (1).** The authorized share capital of the Company, excluding the registered capital, is fixed at one hundred million dollars of the United States of America (USD 100,000,000) represented by common shares without designation of any nominal value, with or without any share premium as the board of directors deems appropriate, which shall be fully paid in."

The other provisions of article 5 remain unchanged.

The hereabove resolution has been taken by:

- 9.971.216 votes in favour,
- 0 votes against, and
- 0 abstaining.

There being no further business and in the absence of anyone wanting to take the floor, the Chairman closes the meeting.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with the present deed are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000).

WHEREOF, this notarial deed is drawn up in Sandweiler-Findel, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read and interpreted to the appearing persons, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Signé: P. HELMINGER, E. BEKESSY, M. RASQUE DA SILVA, F. KUTH, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 avril 2013. Relation: LAC/2013/19521. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013059381/133.

(130073433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

CFK Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 176.108.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth of April;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "CFK CAPITAL PARTNERS S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 176108, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 19, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is presided by Mrs. Alexia UHL, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The Chairman appoints as secretary Mrs. Monique GOERES, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The Meeting elects Mr. Christian DOSTERT, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Exchange of the existing one thousand (1,000) shares with a nominal value of thirty-one Euros (31.- EUR) each against three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euros (100.- EUR) each;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million four hundred and fifteen thousand Euros (2,415,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) to two million four hundred and forty-six thousand Euros (2,446,000.- EUR), by the issuance of twenty-four thousand one hundred and fifty (24,150) new shares with a nominal value of one hundred Euros (100.- EUR) each;

3. Subscription of the twenty-four thousand one hundred and fifty (24,150) new shares by the company governed by the laws of Malta "Duke Investments LIMITED", established and having its registered office in VLT1171 Valetta, 5/1, Merchants Street (Malta), registered with the MFSA Registry of Companies of Malta under number C 58110;

4. Full payment of the new shares by the aforesaid subscriber by contribution in cash;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the by-laws;

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the exchange of the shares, made under item (1), as well as with the recording of newly issued shares;

7. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves the exchange the existing one thousand (1,000) shares with a nominal value of thirty-one Euros (31.- EUR) each against three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

Pursuant to such resolutions the share capital of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is now represented by three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million four hundred and fifteen thousand Euros (2,415,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) to two million four hundred and forty-six thousand Euros (2,446,000.- EUR), by the issuance of twenty-four thousand one hundred and fifty (24,150) new shares with a nominal value of one hundred Euros (100.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and payment

The Meeting acknowledges that, with the agreement of all the shareholders, the twenty-four thousand one hundred and fifty (24,150) new shares have been subscribed by the company "Duke Investments LIMITED", pre-mentioned, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of two million four hundred and fifteen thousand Euros (2,415,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

Third resolution

The Meeting resolves to accept said subscriptions and payments and to allot the twenty-four thousand one hundred and fifty (24,150) newly issued shares to the afore-mentioned subscriber.

Fourth resolution

As a result of the above adopted resolutions, the Meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association as follows:"

Art. 5. (first paragraph). The subscribed capital of the Company is set at two million four hundred and forty-six thousand Euros (2,446,000.- EUR), represented by twenty-four thousand four hundred and sixty (24,460) shares with a nominal value of one hundred Euros (100.- EUR) each."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any director of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company, with the exchange of the shares, made under first resolution above, as well as with the registration of the newly issued shares.

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at three thousand one hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seize avril;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "CFK CAPITAL PARTNERS S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 176108, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 19 mars 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Echange des mille (1.000) actions existantes avec une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune contre trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions quatre cent quinze mille euros (2.415.000,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) à deux millions quatre cent quarante-six mille euros (2.446.000,- EUR), par l'émission de vingt-quatre mille cent cinquante (24.150) d'actions nouvelles avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune;

3. Souscription des vingt-quatre mille cent cinquante (24.150) nouvelles actions par la société régie par les lois de Malte "Duke Investments LIMITED", établie et ayant son siège social à VLT1171 Valetta, 5/1, Merchants Street (Malte), inscrite au MFS Registry of Companies de Malte sous le numéro C 58110;

4. Libération intégrale des actions nouvelles par la souscriptrice prédite par apport en numéraire;

5. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts;

6. Modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'échange des actions, résultant du point (1), ainsi qu'à l'enregistrement des actions nouvellement émises;

7. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'échanger les mille (1.000) actions existantes avec une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune contre trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

A la suite de cette résolution le capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est maintenant représenté par trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions quatre cent quinze mille euros (2.415.000,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) à deux millions

quatre cent quarante-six mille euros (2.446.000,- EUR), par l'émission de vingt-quatre mille cent cinquante (24.150) d'actions nouvelles avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération

L'Assemblée reconnaît, qu'avec l'agrément de tous les actionnaires, les vingt-quatre mille cent cinquante (24.150) nouvelles actions ont été souscrites par la société "Duke Investments LIMITED", pré-mentionnée, et libérées intégralement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de deux millions quatre cent quinze mille euros (2.415.000,- EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter lesdites souscription et libération et d'attribuer les vingt-quatre mille cent cinquante (24.150) actions nouvellement émises à la pré-mentionnée souscriptrice.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:"

Art. 5. (Premier alinéa). Le capital souscrit de la Société est fixé à deux millions quatre cent quarante-six mille euros (2.446.000,- EUR), représenté par vingt-quatre mille quatre cent soixante (24.460) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune. "

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout administrateur de la Société, agissant individuellement, de procéder, pour le compte de la Société, à l'échange des actions, conformément à la première résolution ci-dessus, ainsi qu'à l'enregistrement des actions nouvellement émises.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à trois mille cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 avril 2013. LAC/2013/17942. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013059434/187.

(130072952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Europa Istanbul HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 177.026.

— STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the third of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Park Street Venture Partners S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B31379,

here represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting by virtue of a power of attorney that will remain attached to the present deed.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is herewith established as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to grant to other group companies or third parties loans, guarantees, and to perform any operation which is directly related to its purpose.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may borrow money in any form and secure or discharge any debt or obligation of or binding on the Company or any of its direct or indirect subsidiaries, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company, or any company belonging to the same group as the Company in such manner as may be thought fit and in particular by mortgages and charges upon all or any part of the undertaking, property, and assets (present or future), or by the creation and the issue of bonds or other securities of any description..

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Europa Istanbul HoldCo S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole partner or an extraordinary general meeting of its partners as the case may be, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one euro (1.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the sole partner or by decision of the partners' meeting, as the case may be, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix

(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partners' meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be partners.

The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole partner or by the general partners' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole partner or by the general partners' meeting, as the case may be.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Art. 19. Subject to and in accordance with article eighteen, the board of managers is authorized to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends, subject only to three (3) conditions: a) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; b) the date of the interim accounts may not be older than two (2) months at the date of the relevant board meeting; and c) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

For the purposes of this article nineteen, distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measure

The first financial year begins at the date of the incorporation and shall finish at December 31, 2013.

Subscription and Payment

The Articles of Association having thus been established, "Park Street Venture Partners S.à r.l.", prenamed, has subscribed for all the twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All these shares have been 100% paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares having verified that the conditions set forth in Article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro.

Resolutions of the sole partner

Immediately upon incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital, considering itself as fully convened and assuming the powers conferred to the general partners' meeting, has adopted the following resolutions:

- 1.- The registered office of the Company is fixed at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2.- The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - a) Mr Vincent GOY, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - b) Mr Eric BIREN, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - c) Mr Kevin D'ARCY, company director, professionally residing at 15, Sloane Square, London GB-SW1W 8ER.
- 3.- The sole partner authorizes the Board of Managers to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its managers.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trois mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«Park Street Venture Partners S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31379,

ici représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration qui restera annexée au présent acte.

La personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, accorder à d'autres sociétés du groupe ou à des tiers des prêts, des garanties et effectuer toute opération qui est directement liée à son objet social.

Plus généralement, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération, incluant, sans limitation, des transactions commerciales, financières mobilières et immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra emprunter des sommes d'argent, sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'octroyer des garanties pour la décharge de toutes dettes ou obligations de la Société ou toute filiale directe ou indirecte, ou toute société étant un actionnaire direct ou indirect de la Société, ou toute société du même groupe, de toute autre manière appropriée, en particulier par des hypothèques et sûretés mobilières sur tout ou partie de l'entreprise, de la propriété et des actifs (présents ou futurs), ou par la création et l'émission d'obligations ou autres valeurs mobilières.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "Europa Istanbul HoldCo S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'actionnaire unique ou par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés, le cas échéant, délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés,, le cas échéant, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 17. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société.

Art. 19. En conformité avec l'article dix-huit, le conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il le considère approprié et à tout moment pendant l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, en respectant trois (3) conditions: a) le conseil de gérance pourra seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur la base des comptes intérimaires; b) les comptes intérimaires ne pourront pas être datés de plus de deux (2) mois à la date de la réunion du conseil; et c) les comptes intérimaires, qui peuvent ne pas être audités, doivent prouver que des bénéfices distribuables suffisants existent.

Pour les besoins de cet article dix-neuf, les bénéfices distribuables sont égaux au bénéfice net réalisé depuis la fin du dernier exercice social, plus tous bénéfices reportés et réserves distribuables, moins les pertes reportées et toutes les sommes à placer en réserve conformément aux dispositions de la Loi ou aux Statuts.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, «Park Street Venture Partners S.à r.l.», prénommé, a souscrit à la totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Attestation

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sont remplies et le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

Résolutions adoptées par l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie prénommée, représentant la totalité du capital social, se considérant dûment convoquée et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, a adopté les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Vincent GOY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - b) Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - c) Monsieur Kevin D'ARCY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 15, Sloane Square, Londres GB-SW1W 8ER.
- 3) L'associé unique autorise le Conseil de Gérance à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs gérants.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 mai 2013. Relation: EAC/2013/5913. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).
Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013059485/334.

(130073337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Compagnie Immobilière du Cents S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Mac Adam.

R.C.S. Luxembourg B 97.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 08/05/2013.

Référence de publication: 2013059445/10.

(130073474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Beechbrook Mezzanine 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 144.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mai 2013.

Référence de publication: 2013057735/10.

(130071329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Belarus Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 131.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013057737/10.

(130071464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Brelus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 171.741.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013057774/10.

(130071764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Buxan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 27.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013057777/10.

(130071385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.
